



Charte interne

Tout participant est responsable de juger si son état de santé est propre à l'entraînement.

Pour des questions de sécurité, l'élève s'engage à venir à l'entraînement les ongles coupés et sans collier, boucles d'oreilles ou autres appareils.

Celui qui arrive avec une tenue négligée ou en retard sans excuse aura comme sanction 10 pompes.

Les conseils de sécurité doivent être impérativement écoutés. L'élève s'engage à les respecter autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du club.

La nourriture, les chewing-gums, l'alcool et cigarettes et toute forme de drogue sont prohibés dans le Dojang (salle).

Chaque personne qui se trouve dans le Dojang pour s'entraîner doit joindre l'équipe quel que soit son niveau. Personne ne restera derrière pendant le déroulement du cours sans la permission de l'instructeur.

Une fois l'entraînement commencé, l'autorisation de l'instructeur doit être demandée avant de quitter la salle.

Le passage de grade ne se fera pas en fonction de l'ancienneté du pratiquant mais bien en fonction de ses compétences qui doivent être jugées suffisantes par les examinateurs ou GM Rémi Mollet.

L'élève est autorisé à fréquenter une autre école de l'association à condition qu'il ne déserte pas son cours d'origine.

Le non-respect de ce règlement peut mener à des sanctions voire à l'exclusion.

Lieu et date : _____

Signature de l'élève : _____

Signature du représentant légal : _____